**Expert Panel on the International Day for the Abolition of Slavery**

**Statement by Ms. Bénédicte Lavaud-Legendre**

RUELLE

Je suis Bénédicte Lavaud-Legendre, chercheure en droit au Centre National de la recherche scientifique, spécialisée sur la traite des êtres humains et membre fondateur de l’association RUELLE qui accompagne les personnes victimes de traite des êtres humains à Bordeaux en France. L’association est soutenue par le fonds de lutte contre l’esclavage moderne et je tiens à dire combien ce soutien est essentiel non seulement en termes financiers pour une petite structure comme la notre mais également en termes de reconnaissance du travail accompli par les professionnels. Il nous donne une réelle légitimité et permet de changer pour partie le regard de nos interlocuteurs politiques sur notre action.

1) Pourquoi une telle association est-elle nécessaire dans un pays comme la France ?

Parce que la première difficulté rencontrée lorsqu’on entend accompagner des victimes de traite, est la CLANDESTINITE. Elles ne sont pas ou très peu au contact de la société du pays d’accueil. De ce fait, il est extrêmement difficile de les identifier et donc de les accompagner.

C’est pourquoi RUELLE travaille autour de ces trois axes,

1. L’identification et l’accompagnement des victimes

2. La sensibilisation du grand public

3. La formation des professionnels

En France la protection des victimes est conditionnée par leur coopération avec les autorités étatiques.

Or, les procureurs ont souvent tendance à considérer les formes contemporaines d’exploitation, travail forcé, esclavage domestique sous le seul angle du travail illégal ou encore de pratiques culturelles tolérables.

C’est pourquoi nous expliquons aux autorités de poursuite que l’esclavage moderne implique souvent une stratégie visant à isoler les personnes et les rendre dépendantes pour pouvoir mieux tirer profit de leur activité.

Ceux qui exploitent confisquent les téléphones, les passeports, et les empêchent de sortir seules. Elles n’ont pas le droit à la parole ni de décider ce qu’elles font.

Ces pratiques ont pour effet de déshumaniser les personnes, de les considérer comme des objets, de les instrumentaliser. Il s’agit d’une négation extrêmement grave de leurs droits les plus fondamentaux. Une victime me disait un jour en parlant de celui qui l’a exploitée, « J’étais comme un bébé entre ses mains. Elle faisait de moi ce qu’elle voulait ».

Lorsque les faits sont qualifiés sous l’angle du travail illégal, cet aspect du dossier est ignoré.

Auprès des victimes notre travail se déroule en deux temps :

- Aider la personne à quitter physiquement la situation d’exploitation : satisfaire les besoins fondamentaux : hébergement, ressources minimales, mise à l’abri, plainte le cas échéant, demande de titre de séjour…

- Aider la personne à s’émanciper moralement de la relation d’exploitation pour éviter les phénomènes de répétition : Cette partie de l’accompagnement s’inscrit davantage dans la durée et vise à restaurer des liens.

Accompagnement psychologique. Orientation vers les acteurs de droit commun pour l’essentiel de l’accompagnement social et santé. Mais aussi, orientation vers des acteurs de droit commun pour activités sportives, apprentissage français, formation…

On a vu que l’exploitation était rendue possible par l’isolement et la dépendance.

De ce fait, pour éviter que les situations d’exploitation ne se reproduisent, nous aidons la personne à mettre en place des relations avec le pays de destination qui lui permettent de tisser des liens avec ses pairs, mais aussi plus largement avec la société. C’est pourquoi l’association RUELLE organise des ateliers artistiques qui permettent à la fois aux personnes de trouver des ressources auprès de leurs pairs mais également de témoigner de ce qu’elles ont vécu. Ce sont elles qui sont le mieux placées par raconter ce qu’elles ont subi.

POUR CE QUI EST DU PROFIL DES PERSONNES ON IDENTIFIE LES PROFILS SUIVANTS :

- des jeunes femmes marocaines qui se marient avec un compatriote qui est en Europe et une fois arrivées elles doivent travailler pour leur belle-mère.

- la fraude aux contrats de travail régulier. Nous avons accompagné une femme qui a été contactée alors qu’elle était au Maroc pour effectuer des travaux agricoles. Elle a alors fait les démarches pour obtenir un permis de séjour pour travail. Mais une fois arrivée en Europe, elle a été soumise à une situation d’esclavage domestique. Le contrat avait l’apparence de la légalité puisque l’employeur a durant plusieurs mois payé les charges sociales, afin de se couvrir. En revanche, elle ne percevait pas de salaire, ne pouvait pas sortir, n’avait pas ses papiers. Le jour où elle a voulu s’enfuir, ceux qui l’exploitaient sont venus la récupérer dans le foyer et elle a été tabassée.

Nous avons accompagné également un jeune homme originaire d’un pays de l’est, homosexuel, qui avait rencontré un compagnon sur le net et qui une fois arrivé en France a dû travailler pour lui dans une situation d’esclavage domestique.

Une situation qui est fréquemment évoquée, même si nous ne l’avons pas rencontrée est celle des jeunes filles au pair qui sont en réalité enfermées et exploitées.